



**RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS**  
**DU RAPPORT FINANCIER**  
**ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, Benoit Perreault, dépose à la séance ordinaire du 9 juin 2020, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, qui a été déposé à la séance du 12 mai dernier.

Dans son rapport en date du 5 mai 2020, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe suivant, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Val-Morin au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme Amyot Gélinas émet cependant une opinion avec réserve concernant la non-comptabilisation des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations devant être financées ou non par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Le détail de cette opinion avec réserve se retrouve dans le rapport de l'auditeur indépendant du rapport financier 2019 :

[https://val-morin.ca/editor\\_files/files/Rapport\\_financier\\_2019.pdf](https://val-morin.ca/editor_files/files/Rapport_financier_2019.pdf)

Les résultats non consolidés de l'exercice sont les suivants :

<b>ÉTATS FINANCIERS 2019</b>	
Revenus	8 230 938 \$
Moins charge	7 038 159 \$
Excédent de l'exercice :	1 192 779 \$
Moins : revenus d'investissements :	413 048 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation	779 731 \$
à des fins fiscales :	
Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	571 379 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	208 352 \$

Total de l'excédent non affecté (surplus libre) accumulé au 31 décembre 2019 : 209 939 \$.

Les revenus totaux s'élèvent à 8 230 938 \$ et les dépenses de fonctionnement à 7 038 159 \$, pour un excédent de 1 192 779 \$. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 413 048 \$ représentant les revenus d'investissement et nous devons également ajouter à ce surplus un montant de 571 379 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales. L'année 2019 s'est donc terminée avec un différentiel de 208 352 \$; est inclus dans ce montant un excédent net de 27 858 \$ qui provient des activités du Parc Régional ainsi que son transfert au sein de la Municipalité et un montant de 120 000 \$ prélevé dans l'excédent non affecté lors de l'approbation du budget. Le total de l'excédent non affecté (surplus libre) accumulé au 31 décembre 2019 est de 209 939 \$.

### **Réalisations**

En 2019, la municipalité a réalisé divers travaux d'entretien et/ou d'immobilisations et a investi à plusieurs niveaux, dont notamment :

- Aménagement d'un sentier pour personnes à mobilité réduite dans le Parc régional, secteur Far Hills;
- Construction d'un abri pour les joueurs à la patinoire du parc Legault;
- Début des travaux de réfection du barrage du lac Dream;
- Construction du quai de la Coopérative sur la 10<sup>e</sup> Avenue, en bordure de la rivière du Nord;
- Acquisition d'une niveleuse;
- Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse;
- Acquisition de 2 camions 10 roues avec équipements de déneigement;
- Élaboration du projet de logements sociaux « Le Saint-Auguste »;
- Mandat à la firme Urba+ pour la refonte du plan d'urbanisme;
- Reprise par la Municipalité de la gestion du Parc régional, secteur Far Hills;
- Vente de la synagogue, autrefois le Théâtre du Marais, pour la construction d'une future brasserie;
- Signature d'un bail de 5 ans pour l'exploitation du restaurant Le Mapache à la Petite Gare;
- Adoption d'une politique pour les familles, les aînés et pour de saines habitudes de vie ainsi que du plan d'action;
- Adoption d'une politique de développement des collections à la bibliothèque;
- Présentation de 4 spectacles dans le cadre des « Concerts sur le quai »;
- Organisation de 4 férias durant l'année à raison de une par saison;
- Première programmation culturelle avec plusieurs événements au cœur du village : FestiVal-Morin, Big Bang Fest, Arts de la Table, Pêche blanche, etc.;
- Embauche d'un nouveau directeur des travaux publics;
- Embauche d'une nouvelle directrice des loisirs, de la culture et des communications;
- Plus de 157 rapports de performance pour des installations septiques inconnus ont été déposés et 50 permis d'installations septiques ont été délivrés sur le territoire.

## **Conclusion**

Le conseil municipal travaille en ce moment afin de mettre en place des nouvelles infrastructures et des projets qui assureront la pérennité de notre beau village et pour créer une richesse future.

Nos principaux objectifs pour 2020 et les années à venir sont :

- Assurer la pérennité financière (sécuriser les revenus et réduire les coûts) de la municipalité en temps de pandémie;
- Miser sur nos activités de plein air pour stimuler notre économie;
- Trouver des façons novatrices de stimuler le développement immobilier dans un contexte de pandémie;
- Réduire les activités culturelles conventionnelles et investir plutôt dans la mise en beauté du village et l'agriculture villageoise;
- Pousser notre projet de logements sociaux auprès des instances gouvernementales.
- Recrutement d'un nouveau directeur général



Benoit Perreault, maire